2016

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

ICM LIFE

SOMMAIRE

SYNTHÈSE 2

I. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS 3

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT 3
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION 4
C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS 6
D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS 6
E. AUTRES INFORMATIONS 6

II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE 7

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE 7
B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ 9
C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES 10
D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE 12
E. FONCTION CLÉ D'AUDIT INTERNE 13
F. FONCTION ACTUARIELLE 15
G. SOUS-TRAITANCE 15
H. AUTRES INFORMATIONS 15

III. PROFIL DE RISQUE 16

IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ 22

A. ÉVALUATION DES ACTIFS 22
B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES 24
C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS 25
D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES 25

V. GESTION DU CAPITAL 26

A. FONDS PROPRES 26
B. *SCR* ET *MCR* 26
D. AUTRES INFORMATIONS 27

VI. ANNEXES : 28

SYNTHÈSE

Introduction

L'année 2016 a vu l'entrée en vigueur du nouveau cadre prudentiel « Solvabilité 2 », avec la transposition en droit luxembourgeois des textes communautaires.

Succédant au régime « Solvabilité 1 », l'objectif de ce nouveau régime prudentiel est de prévoir une meilleure adéquation des fonds propres exigés des compagnies d'assurance aux risques que celles-ci encourent dans le cadre de leur activité. Il repose sur trois piliers : la détermination quantitative de l'exigence de fonds propres (pilier I), les exigences qualitatives et la surveillance prudentielle (pilier II) et la communication d'informations au public et aux autorités de contrôle (pilier III).

International Crédit Mutuel (ICM) Life SA produit son premier reporting Solvabilité 2 au titre de l'année 2016. Conformément à l'article 35 de la directive 2009/138/CE et à l'article 304 du règlement délégué 2015/35, la société établit un rapport régulier au contrôleur. Le rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du Règlement délégué 2015/35 et présente en annexes l'ensemble des états quantitatifs annuels.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital. Il complète le rapport sur la solvabilité et la situation financière. Les deux rapports sont soumis à la validation du Conseil d'administration de la société.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Gouvernance

La société International Crédit Mutuel Life S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration. Sa Direction effective est assurée par le dirigeant agréé.

La société a adopté conformément à la réglementation Solvabilité II des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle.

Cette organisation a été mise en place dans le but de doter la société d'un système de gouvernance sain et efficace.

Faits marquants de l'exercice

L'environnement fiscal a considérablement évolué en 2016 avec notamment la Norme commune de déclaration (NCD), ayant pour objectif la mise en place de mécanismes d'échanges automatiques d'informations entre les administrations fiscales des Etats participants (notamment au sein de l'UE. La collecte des informations a débuté le 1er janvier 2016 et les premières informations seront envoyées en 2017 (sur base des données relatives à l'exercice antérieur).

Enfin les premiers échanges d'informations relatifs aux clients américains (« US Person ») ont eu lieu en 2016 dans le cadre des accords FATCA (Foreing Account Tax Compliance Act).

Activité et perspectives

ICM Life SA développe et gère une gamme de contrats d'assurance-vie destinée à une clientèle patrimoniale, résidant principalement en Belgique et en France. Elle propose également un contrat d'assurance des emprunteurs pour une clientèle résidente.

La part des contrats en unités de compte, dont le risque est entièrement supporté par le preneur d'assurance, représentant 83,6 % des provisions techniques au 31 décembre 2016, la société a pu limiter l'impact du niveau historiquement bas des rendements obligataires (la moyenne annuelle de l'OAT à 10 ans est passée de 0,86 % à 0,48 % entre 2015 et 2016).

Les unités de compte seront encore en 2017 l'axe majeur de développement de la société. Ceci se traduira par le lancement d'une nouvelle offre de contrat d'assurance-vie avec fonds interne dédié destiné à une clientèle française.

Les chiffres clés Solvabilité 2

Le ratio Solvabilité 2 de la société ICM Life SA s'établit à 1 129 % au 31/12/2016.

Ce ratio est évalué en ramenant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité 2, soit 33 938 K€, au SCR (Solvency Capital Requirement) qui correspond au besoin de capitaux propres soit 3 007 K€.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont principalement liés au SCR de marché et, dans une moindre mesure, au SCR de souscription vie.

I. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

1. Informations juridiques

La société dénommée International Crédit Mutuel Life SA (ci-après dénommée « ICM Life SA ») est une société d'assurance vie luxembourgeoise, disposant des agréments pour les branches I, II, III, VI et VII, telles que prévues à l'annexe II de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances. Son siège social est situé au 9, boulevard Prince Henri, L – 1724 Luxembourg.

Les comptes annuels statutaires, en normes luxembourgeoises (LUXGAAP), sont établis dans le respect des règles édictées notamment par la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurance et de réassurance de droit luxembourgeois.

Le reporting Solvabilité 2 est établi conformément à la directive 2009/138/CE et aux actes délégués.

a. Autorité de contrôle

Au regard de son activité, ICM Life SA est soumise au contrôle du Commissariat Aux Assurances – CAA (Commissariat Aux Assurances, 7 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg).

Le CAA est l'organe officiel luxembourgeois de surveillance du secteur des assurances, dont la principale mission est de garantir la protection des preneurs d'assurance et des bénéficiaires, ainsi que l'examen des demandes d'agrément des entreprises d'assurances, de réassurances et des intermédiaires d'assurances; la surveillance prudentielle de ces mêmes entreprises et personnes ; l'assistance aux réunions internationales et européennes en vue de l'élaboration de normes communes ; l'élaboration de projets de lois et de réglementations relatives au secteur des assurances et de coordonner les efforts du Gouvernement en vue d'une expansion ordonnée des activités du secteur des assurances au Grand-duché de Luxembourg.

De plus ICM Life SA est soumise, via son appartenance au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), à la supervision du régulateur groupe l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR (France).

b. Auditeur externe de l'entreprise

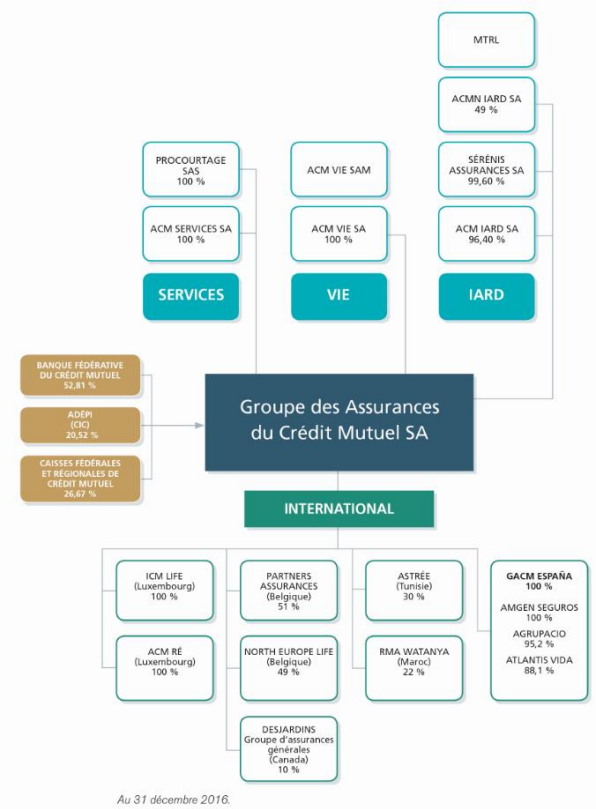
ICM Life SA est dotée d'un commissaire aux comptes, *le* cabinet MAZARS Lu*xembourg,* représenté par Monsieur Amir CHAKROUN, 10A rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg.

2. Situation de la société au sein du groupe

a. Actionnariat

ICM Life SA est détenue à 99,99 % par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, ayant son siège en France au 34, rue du Wacken F-67000 Strasbourg. Le deuxième actionnaire étant la société ACM Vie SA, ayant son siège en France au 34, rue du Wacken F-67000 Strasbourg.

b. Organigramme du groupe



Au 31 décembre 2016.

Le GACM est une société holding d'assurance qui consolide la société ICM Life SA, ainsi que les entités suivantes :

- la société anonyme d'assurance vie suivante : ACM Vie ; ACM Vie Mutuelle ;
- les sociétés anonymes d'assurance IARD suivantes : ACM Iard, Sérénis assurances ;
- la MTRL, mutuelle relevant du Code de la mutualité ;
- les sociétés immobilières suivantes : Foncière Masséna, Société Civile Immobilière ACM.

A l'étranger, le GACM contrôle également majoritairement les sociétés d'assurance ou de réassurance suivantes :

- En Belgique : Partners Assurances SA, société d'assurance IARD ;
- En Espagne : la société holding GACM España ;
- Au Luxembourg : ACM RE SA

L'ensemble de ces sociétés compose le GACM, aussi appelé le Groupe.

3. Activité de la société

ICM Life SA opère sous le régime de libre établissement au Luxembourg et sous le régime de la Libre Prestation de Services (LPS), principalement en France et en Belgique.

ICM Life SA propose une gamme de contrats d'assurance-vie de type épargne, destinés à une clientèle patrimoniale et permettant à celle-ci d'investir dans différents supports d'investissements : Fonds général en euro, supports en unités de comptes : fonds externes et fonds internes dédiés d'assurance.

Elle appuie son développement sur l'expertise et la compétence des réseaux de Banque privée du groupe, agissant en qualité d'intermédiaire.

La société distribue également un contrat d'assurance des emprunteurs de type Assurance Solde Restant Dû (ASRD) pour la clientèle luxembourgeoise du groupe.

Sur cet exercice, la société est concernée par les Lignes d'Activité Solvabilité 2 suivantes :

- Assurance avec participation aux bénéfices (30)
- Assurance indexée et en unités de comptes (31)
- Autres assurance vie (32)

4. Evènements significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun événement important n'a eu d'impact significatif sur le fonctionnement de la Société.

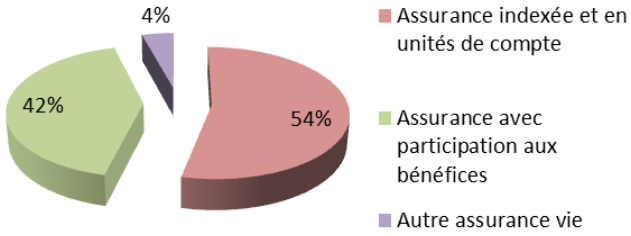
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

1. Activité et Résultats

a. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

Le nombre de contrats s'élève à 968 à fin 2016 contre 1 000 à fin 2015 soit une baisse de 3 %.

Primes émises par activité

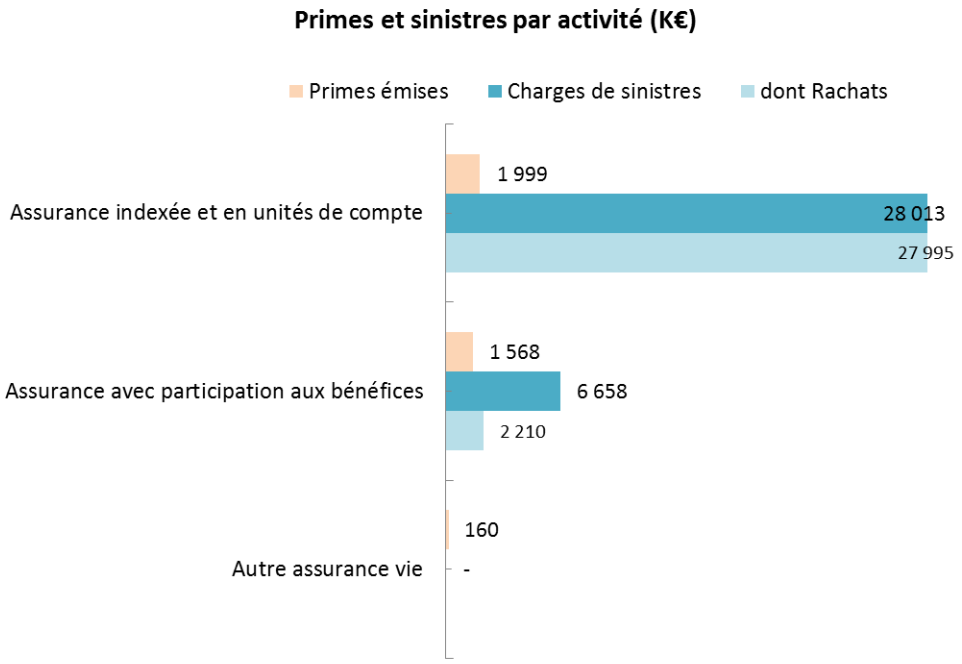


Les primes brutes sont émises à plus de 86 % en France sous le régime de la Libre Prestation de Services (LPS).

En K€

Pays	Primes brutes émises	%
FR	3 207	86,04%
LU	321	8,60%
BE	181	4,87%
DE	18	0,49%
Total	**3 727**	**100%**

La charge des sinistres s'élève à 35 268 K€ contre 51 617 K€ en 2015, soit une diminution de 32 %.



Rémunération des contrats d'assurance vie

Au titre de l'exercice 2016, ICM Life SA a servi un taux de rendement net moyen sur le fonds en euros de 1,40 %, en baisse de 0,73 % par rapport à l'exercice 2015.

A travers sa politique de distribution, la société a marqué en 2016 comme en 2015 l'intérêt qu'elle porte à la correcte rémunération des contrats et à la préservation de la capacité distributrice pour les exercices futurs.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, avec un montant de 1 552 milliers d'euros, sont en baisse de 5 % par rapport à l'exercice précédent.

Les frais de gestion pour l'exercice 2016 affichent une baisse de 3%, passant de 1 349 milliers d'euros en 2015 à 1 307 milliers d'euros en 2016.

b. Analyse de la performance de souscription et perspectives

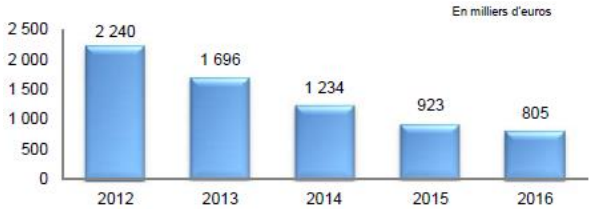
Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la marge technique nette (avant frais de gestion) atteint 1 591 K€, contre 1 725 K€ pour l'exercice 2015 (-8%).

A 3 727 milliers d'euros, le chiffre d'affaires est en fort repli par rapport à 2015 (17 528 milliers d'euros). La part de la collecte placée sur des supports libellés en unités de compte représente 53,6% de la collecte totale (contre 12,5% en 2015 et 22,1% en 2014).

L'encours géré des produits d'assurances vie s'élève à 326 340 K€, en baisse de 6,3%. Les fonds en euros représentent 16,4 % de cet encours.

En conséquence, la collecte nette est négative et s'établit à -31 540 K€.

Le résultat net de la société s'établit à 805 K€ contre 923 K€ en 2015, soit une baisse de 12,7 %.



C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

1. Produits financiers de l'exercice

Les produits financiers nets de l'exercice 2016 s'élèvent à 11,09 millions d'euros contre 17,13 millions d'euros en 2015 soit une baisse de − 35,3 %.

Hors ajustements des valorisations des supports en unités de comptes (ACAV), la baisse des produits financiers atteint − 57,3 %.

2. Rendements des actifs

Rapporté à l'encours moyen des placements hors supports en unités de comptes, ces produits financiers représentent un rendement comptable de 1,97 %.

3. Politique d'investissement

a. Politique d'investissement menée en 2016

Les investissements de taux en 2016

Au cours de l'année 2016, les achats obligataires nets des ventes se sont élevés à 1 751 K€ (13 672 K€ en 2015).

Le secteur « corporate » a représenté 100 % des achats nets.

La répartition des achats nets des ventes par rating est la suivante: A : 7 % et BBB 93%.

Le rating moyen du portefeuille obligataire s'établi à A+ à fin 2016.

Les investissements en actions en 2016

L'exposition OPCVM actions a significativement augmenté en 2016 (6,4 % des placements fin 2016 vs 5,3 % fin 2015).

Des achats ont été réalisés au cours de l'année 2016 pour 1.0 M€ (OPCVM actions, trackers sur indice actions).

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses autres que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement n'appellent pas d'analyse complémentaire.

E. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise n'est à apporter.

II. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Structure de la gouvernance

La gouvernance d'ICM Life SA est assurée à différents niveaux :

- L'Assemblée générale
- Le Conseil d'administration,
- Le Dirigeant agréé,
- Les Responsables des Fonctions Clés.

L'administration, la gestion et le contrôle d'ICM Life SA est conjointement attribuée :

- au Conseil d'administration, organe délibérant qui exerce des attributions de contrôle et de gestion
- au Dirigeant agréé, organe exécutif responsable de la gestion opérationnelle de la Société, également délégué à la gestion journalière.

a. L'Assemblée générale

Le principal actionnaire d'ICM Life SA est le GACM (Groupe des Assurances du Crédit Mutuel) qui détient toutes les actions sauf une seule, appartenant à ACM Vie SA.

Pôle assurance d'un groupe bancaire mutualiste, le GACM est indirectement détenu par les caisses locales de Crédit Mutuel, au sein desquelles chaque client d'une caisse locale peut devenir sociétaire et disposer ainsi d'un droit de vote à l'Assemblée générale de la caisse selon un principe égalitaire : un sociétaire, une voix.

b. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois membres. Conformément aux articles 274 et suivants de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale en raison de leur compétence, leur expérience et de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil.

Les Administrateurs font preuve d'honnêteté et d'une haute intégrité personnelle. Ils sont soumis aux règles de compétence et d'honorabilité, et notamment aux règles de déontologie de la Société et du groupe Crédit Mutuel-CIC.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité d'ICM Life SA et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Le Conseil d'administration est en particulier en charge de :

- l'approbation de toute opération significative portant notamment sur des projets d'investissements ou de désinvestissements importants, des acquisitions, cessions, restructurations, des accords stratégiques d'alliance et de coopération ;
- la convocation des Assemblées générales
- l'arrêté des comptes annuels et l'établissement du rapport de gestion à chaque clôture d'exercice ;
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et l'examen de la situation financière ;
- la définition du profil de risque et la validation du rapport ORSA ;
- la validation du rapport de la Fonction Actuarielle ;
- l'établissement et la validation du rapport de solvabilité, des lignes directrices de la politique de placement;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- la définition du système de gouvernance à travers l'approbation du présent Mémorandum et la révision périodique de son efficacité ainsi que son adaptation ;
- la prise de connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes de la Société, du Commissariat aux Assurances, du réviseur d'entreprises, et prendre les mesures appropriées destinées à remédier aux éventuelles déficiences ;
- la représentation des intérêts d'ICM Life SA au sein du GACM.

Etant donné le nombre réduit d'Administrateurs, le Conseil d'administration n'envisage pas de mettre en place de comités spécialisés. Il se saisit lui-même des questions qui relèveraient de Comités spécialisés tel un Comité d'audit, un Comité des risques.

c. La Direction effective

La Direction effective de la société est assurée par le dirigeant agréé.

Le Dirigeant agréé

Sans que cette énumération soit exhaustive, lui sont attribués les pouvoirs suivants :

<u>Concernant la marche générale de la Société :</u>

- assurer la direction effective et la gestion journalière d'ICM Life SA, et représenter la Société dans ses rapports avec les tiers;
- piloter et coordonner les différents métiers et les activités d'ICM Life SA;
- élaborer et présenter au Conseil d'administration une synthèse de l'activité d'ICM Life SA et de tout projet d'opération significative;
- fournir au Conseil d'administration les informations utiles à l'établissement d'une politique générale et d'une stratégie adéquate d'ICM Life SA.

Concernant la situation financière de la Société :

- élaborer et présenter au Conseil d'administration la situation financière, la situation de trésorerie.

- élaborer et présenter au Conseil d'administration le rapport de solvabilité, les lignes directrices de la politique de placement et de la politique de réassurance ;

- organiser un système de contrôle permettant d'établir avec une certitude raisonnable la fiabilité des processus d'élaboration de l'information financière.

Concernant la gestion des risques et les règles de gouvernance :

- élaborer et proposer au Conseil d'administration une définition du profil de risques de la Société ;

- mettre en place un système de gestion des risques efficace adapté au profil de risque d'ICM Life SA et intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision du GACM ;

- prendre toutes les décisions relatives à la structure organisationnelle de la Société et à la mise en place de procédures qui doivent être présentées périodiquement au Conseil d'administration.

Le Dirigeant agréé est assisté dans la gestion effective par les salariés d'ICM Life SA, disposant de pouvoirs qui leur ont été délégués, de manière à être en mesure d'effectuer leurs tâches tout en veillant à une application permanente du principe des quatre yeux, ainsi que les équipes du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

d. Les Responsables des fonctions clés

Conformément aux articles 71 et suivants de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, ICM Life SA s'est doté de fonctions clés indépendantes qui viennent renforcer la structure de gestion et les procédures de maîtrise des risques.

Elles sont séparées de l'activité opérationnelle sur laquelle porte leur contrôle.

En raison de sa taille relativement réduite, ICM Life SA sous-traite les fonctions clés Gestion des Risques, Actuariat et Audit Interne. La responsabilité des fonctions clés sous-traitées est assurée en interne par le dirigeant agréé (gestion des risques et actuariat) ainsi que par le Président du Conseil d'administration (Audit Interne). La fonction clé Conformité est assurée directement par le Dirigeant agréé de la Société.

Les responsables des fonctions clés présentent au Conseil d'administration, au moins une fois par an, un rapport de chaque fonction clé sur leurs missions, les conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués et les propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

L'organe de contrôle a la possibilité d'entendre les responsables des fonctions clés le cas échéant en dehors de la présence de la Direction effective si le Conseil l'estime nécessaire.

L'indépendance des fonctions clés est assurée à la fois par la sous-traitance de trois d'entre elles directement auprès des responsables des fonctions clés du GACM ainsi que par la responsabilité de la fonction clé Audit Interne portée par le président du Conseil d'administration. Ceci permet à ICM Life SA de séparer les fonctions clé des activités opérationnelles de la société.

2. Politique et pratiques de rémunération

a. Le système de rémunération

Le système de rémunération d'ICM Life SA s'inscrit dans le cadre d'une gestion saine et efficace, conforme à sa stratégie et qui respecte les intérêts à long terme de la Société dans une perspective de croissance durable.

La politique de rémunération d'ICM Life SA n'est pas de nature à encourager des comportements risqués de la part de ses salariés. La prise de risque étant sans effet sur la rémunération, le salarié privilégiera la prudence, comportement valorisé par ICM Life SA et le Groupe Crédit Mutuel dont l'action est inspirée des valeurs mutualistes.

b. La rémunération des administrateurs

L'Assemblée générale est souveraine pour déterminer toute rémunération des Administrateurs.

c. La rémunération du Dirigeant agréé et des collaborateurs d'ICM Life SA

La rémunération du Dirigeant agréé est validée par le Conseil d'administration. Le Dirigeant agréé a la charge de déterminer les rémunérations des collaborateurs, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des salariés du secteur des assurances, ainsi que des pratiques du marché.

3. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Aucune transaction importante n'a été identifiée.

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Conformément à la Directive Solvabilité II, l'exigence de vérification de la compétence et de l'honorabilité s'applique aux personnes suivantes :

- celles qui dirigent effectivement la Société :
 - Les membres du Conseil d'administration
 - Le Dirigeant agréé

- les responsables des Fonctions Clés telles qu'elles sont définies dans le *Mémorandum de gouvernance* de la Société *:*
 - Fonction Audit Interne
 - Fonction Actuariat
 - Fonction Conformité
 - Fonction Gestion des Risques

L'honorabilité, la compétence et l'expérience des dirigeants sont appréciées conformément :

- aux mesures d'application de la Directive Solvabilité 2 ;
- à loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances ;
- à la lettre circulaire 99/1 du Commissariat aux assurances relative à la composition et au mode de fonctionnement des conseils d'administration des entreprises d'assurances directes.

Compétence et honorabilité des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires.

- **Compétence**

Pour évaluer la compétence des membres du Conseil d'administration et la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil, sont en particulier prises en compte leurs connaissances et leur expérience.

Les formations ultérieures auxquelles peuvent participer ses membres leur permettent d'actualiser leurs connaissances et de leur fournir ainsi des informations utiles à l'exercice de leurs missions d'orientation de l'activité et de détermination de la stratégie de la Société.

Les Administrateurs doivent disposer de connaissances relatives au marché sur lequel la Société évolue ainsi qu'à la stratégie et au système de gouvernance de la Société.

- **Honorabilité**

Les Administrateurs et leurs représentants au Conseil d'administration font preuve d'honnêteté et d'une haute intégrité personnelle. Ils adhèrent au recueil de déontologie qu'ils promeuvent. Ils n'ont pas fait l'objet de condamnations qui les empêcheraient d'exercer leurs fonctions.

Compétence et honorabilité du Dirigeant agréé délégué à la gestion journalière

Le Dirigeant agréé, délégué à la gestion journalière est nommé par le Conseil d'administration qui veille à ce que ce dernier soit agréé auprès du Commissariat aux Assurances et possède l'honorabilité professionnelle, l'expérience et l'expertise adéquates pour exercer ses fonctions conformément à l'article 274 de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

- **Compétence**

Les compétences du Dirigeant agréé, délégué à la gestion journalière, sont au moins identiques à celle des membres du Conseil d'administration.

- **Honorabilité**

Le Dirigeant agréé, délégué à la gestion journalière fait preuve d'honnêteté et d'une haute intégrité personnelle. Il adhère au recueil de déontologie qu'il promeut. Il n'a pas fait l'objet de condamnations qui l'empêcheraient d'exercer ses fonctions.

Compétence et honorabilité des responsables des Fonctions Clés

Les responsables des Fonctions Clés sont nommés par le Conseil d'administration qui prend en considération leurs qualifications et expériences professionnelles pour évaluer leur aptitude à assumer la responsabilité de l'une des Fonctions Clés : Audit Interne, Actuariat, Conformité, Gestion des risques.

Le Conseil d'administration veille à ce que le responsable de la fonction Actuariat dispose d'une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité d'ICM Life SA.

Modalités d'examen de l'aptitude des dirigeants et des responsables des Fonctions Clés

Modalité d'évaluation par la Société

Moment de l'évaluation

Les exigences d'expertise et d'honorabilité auxquelles doivent répondre les dirigeants et les titulaires de fonctions clé, revêtent un caractère permanent. Leur examen est toutefois effectué plus particulièrement au moment de leur nomination.

Afin de garantir une aptitude permanente des dirigeants et des responsables de Fonction Clés, il est prévu une nouvelle évaluation si des faits nouveaux ou des circonstances justifient la conduite d'un réexamen.

Procédure d'évaluation

- **Les membres du Conseil d'administration**
 L'évaluation des Administrateurs est faite par l'Assemblée générale préalablement à leur nomination. L'examen de leurs compétences et honorabilité se fonde sur leur parcours professionnel décrit dans un curriculum vitae, un extrait de casier judiciaire et une déclaration de non-condamnation.
 Conformément à la lettre circulaire 99/1 du Commissariat aux assurances relative à la composition et au mode de fonctionnement des conseils d'administration des entreprises d'assurances, en cas de modification de la composition du Conseil d'administration le Conseil veille à la présence des différentes compétences requises et apportées de manière complémentaire par chaque membre (3.1.1.).

- **Le Dirigeant agréé, délégué à la gestion journalière**
 L'évaluation du Dirigeant agréé, délégué à la gestion journalière, est faite par le Conseil d'administration de la Société au moment de sa nomination. Cet examen se fonde sur leur parcours professionnel décrit dans un curriculum vitae, un extrait de casier judiciaire et une déclaration de non-condamnation, conformément à l'article 274 de la loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

- **Les responsables des Fonctions Clés**
 Les responsables Fonctions Clés communs au GACM et à la Société sont nommés par le Conseil d'administration du GACM qui examine leurs compétences et honorabilité sur la base de leur curriculum vitae, leur extrait de casier judiciaire et leur déclaration de non-condamnation.
 L'expertise et l'honorabilité des responsables de Fonctions Clés nommés spécifiquement pour ICM Life SA sont examinés par le Conseil d'administration de la Société.

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

1. Gestion des risques

a. Gestion des risques techniques

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif. La poursuite de cet objectif conduit à s'assurer que l'amplitude des écarts entre la valeur des actifs et celle des passifs soit contenue tant à court terme qu'à moyen et long terme.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la Politique d'investissement du groupe auquel appartient la société et tient compte de l'obligation relative au principe de la «personne prudente».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux,
- le risque actions et autres actifs volatils,
- le risque immobilier,
- le risque de crédit,
- le risque de contrepartie (au sens Solvabilité 2),
- le risque de liquidité

La gestion des risques financiers s'articule autour de plusieurs services :

- le service de gestion actif-passif (ou ALM), qui définit des allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier,
- la Fonction Gestion des Risques qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de crédit et de contrepartie (au sens Solvabilité 2),
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et la Gestion des Risques,
- le service de Contrôle des risques financiers (CRF), qui s'assure, a posteriori, du respect des limites fixées.

b. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de prime,
- le risque de provisionnement,
- le risque catastrophe.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

La société souscrit notamment les risques suivants : toutes les opérations ayant trait aux risques en cas de vie, décès, les opérations de capitalisation, et la gestion de régimes de retraites en points.

La gestion des risques techniques relevant de l'ensemble des activités présentées ci-dessus s'articule autour de quatre principaux piliers :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification : assurances de personne, assurance collective, épargne.

- le contrôle de gestion qui assure tout le reporting et les analyses de fonds permettant de suivre ces risques techniques dans la durée sur l'ensemble des métiers.

- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché.

- la fonction Actuariat qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques mais également l'émission d'un avis sur la politique de réassurance et de souscription.

c. Gestion des autres risques

Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et reporting Solvabilité 2 constitue un enjeu et une préoccupation permanente pour ICM Life SA.

Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité 2 a notamment pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient suffisantes et fiables. Ce mécanisme est basé sur une démarche permanente de veille et d'amélioration.

Risque de non-conformité

La fonction conformité est assurée directement par la Direction d'ICM Life SA. Le fonctionnement, les missions de la Fonction Conformité sont décrits dans la politique de conformité

Le caractère international de l'activité de la Société nécessite un pilotage très fin de la Fonction Conformité, laquelle est fortement liée à la conformité du Groupe.

En vue de réaliser sa mission, le responsable de la Conformité d'ICM Life SA s'appuie sur des compétences en interne ainsi que sur les procédures mises en place au niveau du Groupe, notamment pour la validation des nouveaux produits, et en matière de respect de la réglementation relative à la protection des données.

Risques opérationnels

L'identification des risques opérationnels s'opère via un processus commun à toutes les entités du groupe. Les incidents ou sinistres sont répertoriés via un outil spécifiquement dédié et piloté par une fonction centrale au niveau du groupe. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du groupe, sert à la construction de bases historiques de pertes et à terme permettra une quantification précise de l'exposition à ces risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par la fonction centrale au niveau du groupe qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Une cartographie des risques permettent d'identifier, évaluer et mesurer les risques encourus.

La fonction centrale en charge des risques opérationnels assiste également la compagnie dans la mise en œuvre de plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes de risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

A ce titre, un plan de continuité d'activité (PCA) a été formalisé. La formalisation de ce plan consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

d. Gestion transverse des risques

Le processus ORSA de la société vise à piloter de manière transverse les risques de la société à court et moyen terme.

• Organisation

Il est organisé de la façon suivante :

- 1er niveau : Fonction Gestion des Risques

La Fonction Gestion des Risques pilote le dispositif ORSA de la société. Elle propose les scénarios de stress tests à envisager en lien avec le profil de risque. Elle analyse les résultats au regard des critères de l'appétence au risque. Elle rédige le rapport interne et en présente les principales conclusions aux différents comités.

La Fonction Gestion des Risques fait appel, pour la partie quantitative de l'ORSA, à l'équipe en charge des calculs du pilier 1. Celle-ci met en place les méthodes, développe les modèles, et réalise les calculs prospectifs de l'ORSA, sous la houlette de la Fonction Gestion des Risques.

- 2ème niveau : Comité Modèles et Comité des Risques

La Fonction Gestion des Risques présente les hypothèses et les méthodes actuarielles et financières utilisées au Comité Modèles, composé du Directeur Financier, du Directeur Comptes & Réassurance et du Responsable de la Fonction Actuarielle, qui les valide et discute les résultats.

Le Comité des Risques, composé des dirigeants effectifs, des fonctions clés, du responsable du service de contrôle

permanent, et des Directeurs des Branches, discute les conclusions de l'ORSA.

- 3ème niveau : Conseil d'administration

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration de la société qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son attitude par rapport aux principaux risques auxquels elle est exposée.

L'Audit Interne s'assure que le processus ORSA est appliqué conformément à la politique décrite dans ce document.

• Scénarios de crises envisagés

Plusieurs types de scénarios de crise sont envisagés dans le processus ORSA :

- Des scénarios dits scénarios de « stress tests » portant sur les risques identifiés comme majeurs pour le groupe ou pour la société. Ces stress tests peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques.

L'intensité de ces stress tests est définie à partir de bases statistiques quand cela est possible, enrichie ensuite d'un avis d'expert. Ces scénarios font l'objet d'une validation en comité Modèles. Seuls les résultats des scénarios les plus pertinents sont présentés dans le rapport ORSA.

- Des scénarios dits de « reverse stress » pour les risques identifiés comme majeurs. Ils visent à déterminer le niveau d'un risque au-delà duquel l'appétence au risque n'est plus respectée.

• Documentation

Pour chaque évaluation ORSA, un rapport interne détaillé est rédigé. Une synthèse des principales conclusions de cette évaluation est ensuite faite. Une fois les conclusions validées, un rapport est envoyé à l'autorité de contrôle.

• Fréquence

L'ORSA est réalisé a minima une fois par an et donne lieu à un rapport ORSA complet dont les principales conclusions font l'objet d'une présentation au Comité Modèles puis au Comité des Risques et d'un rapport envoyé à l'Autorité de contrôle. Un processus ORSA peut également être lancé si les circonstances le nécessitent.

2. Organisation du système de gestion des risques

La mise en place de la politique de gestion des risques s'effectue dans le cadre du système de gestion des risques du groupe auquel appartient la société.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1er niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence,

- le 2ème niveau de contrôle est réalisé par la fonction Gestion des Risques, la fonction Actuarielle, le Service Contrôle Permanent, et la fonction Conformité,

- le 3ème niveau de suivi des risques est effectué par l'Audit Interne, ponctuellement, qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au Conseil d'administration et au Comité de Direction, qui en confient la coordination à la Fonction Gestion des Risques.

Les comités de suivi des risques

Il existe deux comités de suivi des risques :

- un comité des risques interne au groupe auquel appartient la société. Y participent la Direction générale, la fonction Gestion des Risques et potentiellement tous les services de 2ème et 3ème niveau, selon les sujets traités.

- le comité des risques Banque-Assurance qui réunit, une fois par trimestre le Directeur financier, le Directeur Comptes et Réassurance, le responsable de la fonction Gestion des risques du GACM ainsi que le Directeur des risques et le Responsable information financière contrepartie du Groupe Crédit Mutuel CIC. Ce Comité permet d'échanger sur les risques du GACM et du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

La compagnie s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre l'ensemble de ses activités.

1. Les objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de management appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficience des principaux processus des compagnies ;
- la prévention et maîtrise des risques auxquels la société est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;

- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

La Société veille à ce que son dispositif de Contrôle Interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du Groupe.

2. L'organisation générale

Le dispositif de contrôle interne d'ICM Life SA est adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

Ce dispositif repose essentiellement sur :

- une séparation des tâches
- et sur le principe des quatre yeux. Les opérations significatives font l'objet d'un double examen, elles font intervenir systématiquement deux personnes (l'une saisit tandis que l'autre valide).

Il est conforté en cela par le système de délégation de pouvoirs qui assure l'homogénéité et la conformité du processus de décision mis en place.

Dans le domaine de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, toutes les opérations sont au moins revues par une deuxième personne de la gestion, selon le principe du contrôle 4 yeux. Les opérations les plus sensibles doivent être validées par le Comité d'acceptation.

L'une des missions du Contrôle Interne consiste à créer une culture du contrôle en expliquant le rôle et l'importance de chacun des collaborateurs dans le dispositif et la finalité de leurs actions.

Le responsable du Contrôle Interne veille à la cohérence du dispositif en vigueur au sein de la Société et à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Au travers de cette mission, il contribue à renforcer le rôle des collaborateurs dans leur prise de décision et dans le suivi de leurs activités. Il peut apporter son concours à des services opérationnels pour les aider à mettre en place un dispositif adéquat et calibré à leurs activités.

Un reporting annuel des travaux relatifs au Contrôle Interne est présenté annuellement au Conseil d'administration de la Société

3. Description de la mise en place de la fonction conformité

La Fonction Conformité est assumée directement par le Dirigeant agréé d'ICM Life SA.

Missions

La Fonction Conformité, composante a priori du Contrôle Interne, a pour mission de favoriser une conduite rigoureuse des activités, sur le plan de l'honnêteté et de la déontologie professionnelle et d'offrir la raisonnable assurance d'activités déployées dans le respect des exigences législatives, règlementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels la Société a souscrit.

Dans ce cadre, elle a notamment pour mission de :

- réaliser la veille réglementaire et d'attirer l'attention des contributeurs conformité sur certains points qui ont un impact sur l'activité ;
- mettre en œuvre l'application de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel;
- mettre en place une organisation et des procédures garantissant la confidentialité et la sécurité des données de santé ;
- effectuer un travail de veille en vue d'intégrer dans le dispositif ICM Life SA de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme toute nouvelle exigence législative, règlementaire ou professionnelle. Il est notamment en charge d'effectuer les déclarations de soupçon auprès de la Cellule de Renseignement Financier luxembourgeoise ;
- mettre en place des procédures de validation des nouveaux produits et de modification des produits existants, ainsi que de validation des unités de comptes ;
- vérifier la conformité des fonds externes éligibles aux contrats.

Fonctionnement

Le caractère international de l'activité de la Société nécessite un pilotage très fin de la Fonction Conformité, laquelle est fortement liée à la conformité du Groupe.
En vue de réaliser sa mission, le responsable de la Conformité d'ICM Life SA s'appuie sur des compétences en interne ainsi que sur les procédures mises en place au niveau du Groupe, notamment pour la validation des nouveaux produits, et en matière de respect de la réglementation relative à la protection des données.
Il est donc amené à être régulièrement en contact avec le responsable de la Fonction Conformité du GACM SA.

Reporting

Le Responsable de la conformité établit chaque année un compte-rendu de son activité qu'il présente au Conseil d'administration d'ICM Life SA et au responsable de la Conformité du GACM.

E. FONCTION CLÉ D'AUDIT INTERNE

Au regard du principe de proportionnalité, ICM Life SA ne dispose pas d'une équipe d'audit dédiée. Par conséquent, pour la réalisation des missions d'Audit Interne, la fonction

clé Audit Interne d'ICM Life SA fait appel à des moyens externes à la compagnie en privilégiant le recours au service d'Audit Interne du GACM SA. Lorsque les travaux sont réalisés par les équipes de la maison mère, la Charte d'audit du GACM SA trouve à s'appliquer. La fonction clé Audit Interne d'ICM Life SA coordonne et supervise les travaux menés.

Le service d'Audit Interne du GACM SA conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'Audit Interne diffusés par l'IFACI, et notamment de la Norme 1100 qui précise que « l'Audit Interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

1. Indépendance

Le service d'Audit Interne du GACM SA est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la Charte d'Audit Interne. Le responsable du service d'Audit Interne de la maison mère rend compte au titulaire de la fonction clé d'ICM Life SA.

La fonction clé Audit Interne d'ICM Life SA communique à la Direction effective d'ICM Life SA à tout moment et au moins une fois par an au Conseil d'administration d'ICM Life SA du résultat des contrôles effectués et notamment du niveau global de maîtrise des opérations.

2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit du GACM SA de toute situation les plaçant, où dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. A ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou eu des responsabilités.

3. Fonctionnement du service

Le fonctionnement du service est régi par une Charte d'audit validée et revue annuellement par le Conseil de surveillance. Cette Charte d'Audit Interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'Audit Interne qui sont diffusés en France par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI) et qui constituent le cadre de référence international de l'audit sur les points suivants :

- L'indépendance de la fonction clé d'Audit Interne
- Les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'Audit Interne
- La politique d'Audit Interne
- Le plan d'Audit Interne
- La documentation d'Audit Interne
- Les tâches de la fonction clé d'Audit Interne

La politique d'Audit Interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'EIOPA en la matière.

4. Planification et organisation de l'activité

Le service d'audit établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA, dont ICM Life SA, ainsi que de leurs développements attendus. La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques du GACM SA est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le SCR (capitaux de solvabilité requis). Le plan d'audit est déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de définir des priorités cohérentes avec la stratégie du groupe et de donner une assurance raisonnable au GACM SA sur la maîtrise des risques de ses activités. Il est validé par le Comité d'audit du GACM SA.

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

A l'issue de chaque mission, le service d'Audit Interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à la direction d'ICM Life SA et à la fonction clé Audit Interne en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et le service d'Audit Interne, le rapport est transmis à la Direction.

L'entité est responsable de la mise en œuvre des recommandations. Celles-ci sont suivies par le service d'Audit Interne via un outil dédié pour évaluer la pertinence et la qualité du travail réalisé. L'ensemble des documents de travail ainsi que les tests réalisés ayant conduit aux recommandations sont conservés 5 ans.

Le responsable de la fonction clé d'ICM Life SA rend compte sous forme synthétique au moins une fois par an au Conseil d'administration des principales conclusions et

recommandations ainsi que de leur état d'avancement sur l'ensemble des missions réalisées sur le périmètre d'ICM Life SA.

Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est effectué lors de chaque échéance. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'actions et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est effectué lors de chaque échéance. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'actions et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle de la société est définie dans la politique de la fonction actuarielle validée par le Conseil d'administration.

Au-delà des responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la Directive Solvabilité 2, les missions de la fonction actuarielle se déclinent en 5 axes principaux :

- La prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques et la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques conformément à l'article 48 de la directive Solvabilité 2 qui institutionnalise cette fonction comme l'une des 4 fonctions clés,
- La coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité ou métiers, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur la politique de souscription, les nouveaux produits, les nouvelles garanties et les grandes orientations en matière de réassurance,
- Le pilotage effectif de la qualité des données,
- La validation des modèles Solvabilité 2,
- La rédaction du rapport annuel de la fonction actuarielle qui décrit les missions effectuées et qui comprend notamment la remise d'un avis sur la suffisance des provisions techniques, sur les politiques de souscription, sur l'adéquation du programme de réassurance ainsi qu'une synthèse sur l'évaluation de la qualité des données utilisées.

G. SOUS-TRAITANCE

Très peu d'activités sont externalisées auprès de prestataires externes au groupe.

Pour l'essentiel, les tâches propres au métier d'assureur sont assumées par ICM Life SA lui-même ou des entités ou services du GACM ou du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Sont sous-traitées au GACM :

- les Fonctions Clés Actuariat, Gestion des Risques et Audit Interne (cf. Titre V), ainsi que l'ensemble des travaux qui entrent dans le cadre des piliers 1 et 3 de la Directive Solvabilité 2 ;
- la gestion des portefeuilles OPCVM représentatifs des contrats en unités de compte adossés à des fonds externes ;
- la comptabilité technique et le contrôle de gestion ;
- les études actuarielles ;
- la gestion de la réassurance.

Le système d'information ainsi que l'infrastructure informatique (postes, imprimantes, serveurs) sont sous-traitées auprès des filiales informatiques du Groupe Crédit Mutuel-CIC, basées au Luxembourg et en France.

H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance de l'entreprise n'est à apporter.

III. PROFIL DE RISQUE

Le tableau ci-dessous présente une vue synthétique du profil de risque de la société.

Type de risque	Position de la société vis-à-vis du risque	Gestion du risque
Risques de marché - *baisse des taux* - *hausse des taux* - *crédit* - *actions et assimilés* - immobilier - inflation - change	Les risques de marché sont inhérents à l'activité d'assurance vie. Compte-tenu de la forte proportion d'unités de compte dans ses engagements, la société est peu soumise au risque de marché en direct. Néanmoins, sur son fonds en euros, elle est contrainte d'investir dans des produits obligataires et subit donc le risque de taux. Pour améliorer le rendement de son portefeuille, la société choisit d'investir dans des actifs plus rémunérateurs mais aussi plus risqués. Parmi ces actifs, la société a une préférence pour les obligations corporate et les actions européennes. La société a peu d'appétit pour le risque inflation et souhaite éviter le risque de change.	- Une politique d'investissement définissant l'ensemble des règles et des limites à respecter a été mise en place. - Des enveloppes d'investissement en actifs risqués sont définies chaque année pour le fonds en euros en fonction des contraintes de risque. - Des études ALM sont régulièrement menées afin de s'assurer de l'adéquation de la structure d'actifs avec les engagements de passif. Elles peuvent amener à l'achat de couvertures contre le risque de taux ou le risque actions. - La société a pris des mesures pour limiter fortement la collecte sur son fonds en euros.
Risques assurance vie - *rachats* - frais	La société propose essentiellement des contrats d'assurance vie multisupport, avec une forte proportion d'unités de compte. La société subit donc surtout un risque de souscription lié à la volatilité des rachats et à l'évolution de ses frais.	- La société enrichit son offre produits de façon à atteindre les objectifs de développement qu'elle s'est fixés.
Risque de liquidité	Pour optimiser le rendement de son portefeuille en euros et diversifier sa gestion d'actifs, la société accepte d'investir dans des placements peu liquides mais dans des proportions limitées.	- Un suivi régulier de la situation de trésorerie est fait. - Une étude actif-passif est faite semestriellement de façon à s'assurer qu'il n'y a pas d'impasse de liquidité sur les 10 prochaines années dans un scénario normal d'écoulement du passif. - Des stress tests (l'un à court terme et l'autre à moyen terme) sont régulièrement réalisés afin d'analyser les besoins de la société en terme d'actifs cessibles.
Risques opérationnels	La société souhaite réduire le plus possible son exposition aux risques opérationnels qui pourraient avoir des conséquences graves tant en terme financier qu'en terme d'image.	- Un réseau de correspondants risques opérationnels a été mis en place dans tous les services afin de sensibiliser les équipes à l'importance de la maîtrise de ces risques. - La société a élaboré un Plan de Continuité d'Activité. - Les risques de gravité et de fréquence rare font aussi l'objet de travaux de modélisation pour estimer leur impact et aider à leur maîtrise.

en italique : risque identifié comme majeur par la société

1. Risque de souscription

Suivi permanent Epargne

Le portefeuille d'épargne de la société fait l'objet de suivis réguliers tant au niveau de la décomposition de son encours qu'au niveau des flux entrants et sortants (chiffre d'affaires, prestations, arbitrages). Ces suivis permettent notamment de suivre la collecte nette en assurance vie.

Suivi de la collecte nette à fin 2016 :

	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014	Déc. 2015	Déc. 2016
Collecte nette en M.€	-22	-332	-83	-34	-31

Des réunions entre la Fonction Actuarielle, le Contrôle de Gestion, le Métier et la Gestion des Risques sont organisées trimestriellement afin de passer en revue l'activité, les résultats, le contexte réglementaire, ainsi que les différents travaux en cours.

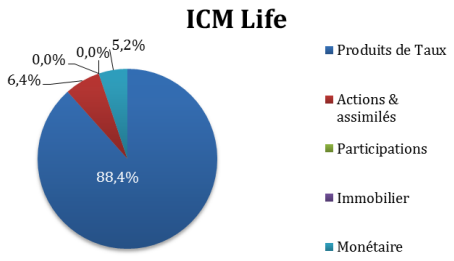
2. Risque de marché

La gestion des risques de marché ou risques financiers s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque crédit, risque de liquidité…
- d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

a. Décomposition des placements en euros

L'allocation d'actifs à fin 2016 est la suivante :



Les actifs financiers de la société sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, d'immobilier et de placements monétaires.

b. Outils de suivi

- Modèle de gestion de bilan

Il s'agit d'un modèle d'équilibre, prospectif et comptable qui a pour objectif de décrire l'évolution du bilan de la compagnie en fonction de scénarios déterministes ou stochastiques.

En mode déterministe, il projette notamment des comptes d'exploitation prévisionnels ainsi que les principaux postes du bilan et permet d'élaborer le plan à moyen terme (PMT) à 5 ans.

Ils fournissent également la projection de tous les éléments constitutifs de la marge de solvabilité. A ce titre, ils permettent de mesurer les besoins prévisionnels de marge en vue de réaliser, si nécessaire, les opérations financières appropriées.

En mode stochastique, les variables financières (courbe des taux d'intérêt et performances des marchés d'actions) et les variables techniques (sinistralité et cadence de règlement des sinistres pour la non-vie) sont simulées. A chaque simulation correspond un scénario d'évolution des taux, du marché des actions, de la sinistralité et du rythme de règlement des sinistres, qui conduit à une évolution de la valeur boursière des actifs et des comptes de la société. Un grand nombre de simulations permet d'établir une distribution statistique d'indicateurs comptables et économiques.

Ce modèle est utilisé pour définir les allocations d'actifs, réaliser des études ALM et faire des calculs Solvabilité 2.

- Modèle d'allocation en actifs risqués

Le modèle d'allocation permet de déterminer les allocations optimales des principaux actifs risqués (actions, FCPR, gestion alternative, immobilier physique et immobilier coté) sur l'horizon d'un an, en prenant en compte la situation financière et comptable de la société ainsi que les contraintes réglementaires et concurrentielles. Cette approche permet de définir des enveloppes annuelles d'investissement par grandes classes d'actifs.

- Analyses actif/passif des portefeuilles

Ces études sont réalisées semestriellement au sein de la société. Elles fournissent des informations aux gérants de portefeuille leur permettant d'orienter leurs investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres :

- projections de flux à l'actif et au passif,
- suivi des durations de l'actif et du passif,
- décomposition du passif et suivi des engagements de taux minimum,
- composition des portefeuilles par grande classe d'actifs,
- composition du portefeuille obligataire par secteur et rating, et suivi du rating moyen,
- points morts actions.

c. Risque de taux

- Définition

En assurance-vie, le risque de taux concerne surtout l'épargne en euros. Il peut prendre deux formes :

- un risque à la hausse des taux : du fait de l'inertie du taux de rendement du portefeuille, en cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros risque d'être dans un premier temps très en-dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values.
- un risque à la baisse des taux : si les taux baissent, le taux de rendement de l'actif se dilue. Le risque pour l'assureur est de ne plus être en mesure de servir les taux minimum garantis sur les contrats d'épargne en euros.

Le Comité Financier de la Société définit les couvertures contre le risque de taux dans le cadre de la politique générale arrêtée par le Conseil d'administration.

Il s'appuie, pour les portefeuilles d'épargne où se concentre la majorité du risque, sur une méthodologie visant à mesurer l'ampleur des mouvements de taux d'intérêt (mouvement de la courbe des taux, à la hausse comme à la baisse) à laquelle la société peut faire face en respectant les engagements pris envers les assurés. Lorsque les niveaux de protection sont jugés insuffisants, la Direction Financière peut procéder à des achats complémentaires de couvertures financières.

- Suivi et analyse réguliers du risque

- **Sensibilité du portefeuille de taux aux mouvements de taux d'intérêt**

La légère baisse des taux d'intérêt en 2016 (taux 10 ans à 0,69 % au 31/12/2016 contre 0,99 % au 31/12/2015) a entrainé une augmentation des plus-values latentes des obligations à taux fixe (TF) par rapport à fin 2015, malgré le vieillissement du portefeuille obligataire :

	2016	2015
Plus-values latentes TF	6 068 k€	6 031 k€

La hausse des taux annulant le stock de plus-values latentes obligataires (translation de la courbe des taux constatée au 31/12/2016) ainsi que le taux 10 ans équivalent sont également calculés :

Hausse des taux annulant les PVL TF *		Taux 10 ans équivalent	
2016	2015	2016	2015
+ 177 bp	+163 bp	2,45%	2,62%

* translation de la courbe des taux du 31/12/N

- **Evolution du taux de rendement actuariel du portefeuille obligataire**

Dans un contexte de taux bas, le taux de rendement actuariel (TRA) moyen du portefeuille obligataire s'est très légèrement amélioré en 2016 :

	2016	2015
TRA fonds d'épargne	2,41%	2,37%

- **Politique de taux servi**

Afin de préserver les équilibres financiers de la société en cette période taux bas, il a été décidé de poursuivre la politique de diminution des taux servis en 2016.

Ainsi, le taux servi moyen des contrats d'épargne a baissé de 71 cts en 2016.

d. Risque actions et assimilés

- Définition

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs (hors placements représentatifs des engagements en unités de compte) vont impacter les comptes des sociétés d'assurance.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions pour dépréciation durable (PDD) et/ou une provision pour risque d'exigibilité (PRE) en cas de moins-value latente sur ces actifs, entrainant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché introduit également de la volatilité dans les ratios S2.

- Suivi et analyse réguliers du risque

- **Sensibilité comptable du portefeuille actions :**

Au 31/12/2016 (CAC 40 à 4 637), le niveau de CAC 40 annulant le stock de plus-values latentes actions (valeur de marché - valeur en prix de revient - PDD) est de 4 270. Au 31/12/2015, ce niveau de CAC 40 était de 3 922.

L'évolution des moins-values latentes actions selon différents scénarios de CAC 40 est :

Niveau du CAC 40	4000	4200	4400	4867	5000
PMVL actions (en K€) *	-87	161	410	735	906
PMVL* actions en % de la VNC des placements actions	-2%	3%	8%	14%	17%

* après PDD du 31 décembre 2016

- **Suivi et gestion du risque actions :**

Le suivi et la gestion du risque « actions » sont réalisés à partir du modèle d'allocation en actifs risqués. En fonction des allocations cibles dans les autres classes d'actifs non obligataires, l'outil permet de déterminer la proportion maximale admissible d'actions. Cette étude est réalisée périodiquement, afin de limiter les prises de risque trop importantes. Les enveloppes d'investissements sont validées par le Comité Financier.

L'objectif est de définir les investissements maximaux en actifs risqués (principalement actions, gestion alternative, FCPR, immobilier) qui permettent, même dans un scénario extrême de baisse des marchés boursiers, de :

- servir une revalorisation minimum sur les portefeuilles épargne,
- préserver une partie du résultat de la société,
- tout en limitant la dégradation du ratio S2 de la société.

Les résultats du modèle, mis à jour à partir des données comptables et financières du 31 décembre 2016, permettent d'envisager des investissements en actions pour 2017 avec les contraintes fixées :

	Immobilier	Actions	FCPR	Gestion alternative
Enveloppes 2017	0 M€	0,6 M€	0 M€	0 M€

3. Risque de crédit

Le risque de crédit, considéré comme représentatif de la qualité d'un actif, correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, la société utilise les ratings des trois principales agences de notation : Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Elle retient comme notation la deuxième moins bonne note donnée par ces trois agences.

La gestion du risque de crédit se fait à plusieurs niveaux :

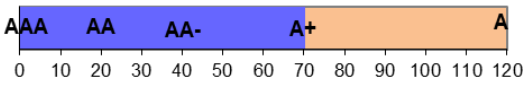
- des limites d'exposition par émetteur ont été définies. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences.
- des limites d'exposition par classe de rating ont également été définies. Ces limites ont été calibrées de sorte à limiter la baisse du ratio de solvabilité en cas de stress tests sur les défauts.
- un suivi mensuel des titres sensibles est réalisé dans le cadre d'un comité adéquat.

Le suivi et la gestion du risque de crédit s'organisent autour des limites de détention par émetteur, soumises annuellement au Conseil d'administration, et d'un indicateur quantitatif du risque de crédit du portefeuille, appelé rating moyen.

Les limites de détention, par société et par groupe de sociétés, sont définies à partir des notations données par les agences de rating.

Le rating moyen, qui s'appuie sur une méthodologie développée par l'agence de notation Moody's, correspond à la moyenne, pondérée par les prix de revient, des coefficients de chacun des titres en portefeuille. Ces coefficients sont déterminés à partir des anticipations de taux de défaut associés à chaque classe de rating.

Rating moyen de la société à fin 2016 :



4. Risque de liquidité

Un stress test permet d'analyser les besoins de la société en termes d'actifs cessibles à moyen terme. Le scénario appliqué est un triplement du taux de rachat annuel constaté sur les 3 années précédentes et une absence de primes futures.

Cette étude est réalisée annuellement. Les résultats du stress test sur le passif sont comparés aux positions en actifs cessibles. On retient dans ce cadre comme actifs cessibles :

- des actifs à court terme (d'échéance inférieure à 3 ans),

- des titres de créance de rating AAA-AA dont les critères de liquidité sont satisfaits (fourchette de cotation<50bp, émission >1Md€…)

Un stress test de rachats massifs a également été défini à 1 an sur le fonds d'épargne en euros (choc de 30 % des encours). Dans ce scénario, les cessions d'actifs

envisagées portent sur des actions, des OPCVM actions et des actifs cessibles, les cessions sont réalisées dans des conditions de marché défavorables. Le résultat de ces ventes est analysé en annexe 3.

Un « plan d'urgence liquidité » a été adopté. Il préconise une surveillance régulière des rachats par la Direction des Risques, la définition d'une priorité des cessions en fonction de l'intensité des rachats et la mise en place de réunions mensuelles sur la liquidité en cas de survenance de ce risque.

Les calculs de liquidité mis en œuvre montrent qu'à moyen terme (3 ans) les positions en actifs cessibles de la société sont suffisantes pour faire face à une situation de stress sur le passif.

Les stress tests de liquidité montrent également que la société peut faire face à un choc de rachats massifs sur le fonds en euros (30 % des encours à 1 an).

5. Risques opérationnels

Dans le cadre de Solvabilité 2, une politique de continuité d'activité a été rédigée par ICM Life SA. Elle décrit la stratégie retenue par ICM Life SA ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

a. Plan de Continuité d'Activité (PCA)

La mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité au sein d'ICM Life SA a pour objectifs :

- de limiter les conséquences financières, juridiques et d'image résultant d'un sinistre majeur ;
- de permettre de fournir un niveau de service adéquat aux clients ;
- de respecter les prescriptions règlementaires en matière de gestion de crise.

Pour les scénarii :

- d'indisponibilité totale ou partielle du site principal d'ICM Life SA,
- d'indisponibilité des moyens humains,
- d'indisponibilité de l'informatique.

Les tâches devant faire l'objet d'un PCA ont été identifiées en fonction du Délai Maximum d'Indisponibilité Toléré (DMIT) au-delà duquel l'activité doit reprendre. En cas d'indisponibilité d'ICM Life SA, les activités peuvent être reprises sur le site de gestion de Strasbourg et de Paris. Par ailleurs, le collaborateur clé est équipé d'un ordinateur portable afin de pouvoir reprendre l'activité au plus vite en télétravail.

La gestion financière d'ICM Life SA est assumée par la Direction Financière des ACM ; cette direction dispose de son Plan de Continuité d'Activité spécifique. Il convient de mentionner que pour assurer la continuité de la gestion des actifs financiers, tous les collaborateurs participant au PCA ont été équipés d'un ordinateur portable. En outre, 6 machines virtuelles avec reconstruction de l'environnement de travail pour les collaborateurs clés de ce dispositif ont été mises en place. Cela permet à ces personnes de pouvoir se connecter à partir de n'importe quel poste de travail au sein du réseau Crédit Mutuel-CIC et de retrouver immédiatement l'intégralité de leur environnement de travail.

- **Test PCA**

ICM Life SA bénéficie du PCA mis en place par la Banque du Luxembourg en cas d'indisponibilité des locaux et/ou de l'informatique.

En 2016, un test de repli des collaborateurs d'ICM Life SA a été organisé à Munsbach dans les locaux dédiés à la Banque du Luxembourg.

De plus, compte tenu de l'effectif d'ICM Life SA, un fonctionnement à 3 personnes représente une quasi situation de PCA (absence pour maladie et congés par exemple).

Pour la gestion financière, en cas d'indisponibilité prolongée, la Direction Financière des ACM a mis en place un back-up de sa salle des marchés parisienne sur le site de Nantes, ce site de repli faisant l'objet de tests de fonctionnement tous les ans.

b. Plan de reprise d'activité et Sécurité du Système d'information (Euro Information)

- **Rappel des grands principes**

La gestion des contrats s'effectue sur la base d'un outil informatique propre développé en interne par les filiales informatiques du Groupe Crédit Mutuel - CIC (Euro-Information) ; cet outil est totalement intégré et gère l'ensemble de la relation Clientèle ainsi que les flux financiers.

Euro-Information s'est toujours préoccupée de la problématique de la continuité de fonctionnement des Systèmes d'Information dont elle a la charge.

Le Comité Sécurité, animé par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information Groupe, a défini une stratégie sécuritaire intégrant la notion de DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité et Preuve) dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

La définition d'une politique générale de Sécurité informatique a été formalisée. Cette démarche stratégique conduit aux constats suivants :

- Au niveau de la Disponibilité :

Le Plan de Reprise d'Activité (PRA) voit son périmètre étendu, ses objectifs affirmés corolairement aux technologies de pointe utilisées, ses exercices reconduits

pour tous les sites avec publication des indicateurs de taux de réussite.

- Au niveau de l'Intégrité :

Les outils de détection et de prévention d'attaques virales sont opérationnels.

Si nécessaire, les signatures virales sont mises à jour immédiatement.

- Au niveau de la Confidentialité :

L'application Habilitation et Identification du Personnel (HIP) permet un couplage fort « identification / habilitations » du Personnel.

- Au niveau de la Preuve :

Les outils de traçabilité d'une opération et d'archivage des traces associées sont opérationnels.

L'intégralité des données du Système d'Information est sauvegardée quotidiennement pour conserver une image de toutes les bases de données et de tous les fichiers et pouvoir ainsi reconstituer une image stable du SI en cas de problème majeur. Cela va d'une réplication locale synchrone des données à leur sauvegarde quotidienne sur cartouches et à leur réplication asynchrone vers un centre informatique de secours distant. Ces sauvegardes étant externalisées, leur sabotage par une bombe logique est exclu.

Un Plan de Reprise d'Activité (PRA) a été mis en place par la Direction Informatique qui permet, en cas d'incident grave, de reprendre l'activité dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures).

6. Autres risques importants

Aucun autre risque important n'est à détailler.

7. Autres informations

Aucune information supplémentaire concernant le profil de risque de l'entreprise n'est à apporter.

IV. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Actifs en K€	Solvabilité 2	Sociaux	Réévaluation	
Immobilisations incorporelles		1	-1	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	5	5	0	
Investissements (autres qu'actifs en UC et indexés)	86 005	79 158	6 847	§ IV. A.1
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	273 235	272 661	574	§ IV. A.1
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	1 906	1 929	-23	§ IV.B
Autres actifs	945	945	0	§ IV. A.5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 412	6 986	-574	§ IV. A.1
Total actifs	368 508	361 684	6 824	

Passifs en K€	Solvabilité 2	Sociaux	Réévaluation	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	57 897	53 679	4 218	§ IV. B
Provisions techniques UC et indexés	272 032	272 661	-630	§ IV. B
Autres passifs	3 823	2 947	876	§ IV.C
Total passifs	333 752	329 287	4 464	
Capitaux propres	34 756	32 397	2 359	

A. ÉVALUATION DES ACTIFS

1. Valeur des actifs

La valorisation des actifs de la société ICM Life SA hors coupon couru repose sur une récupération automatique de valeur de marché via la banque dépositaire de la société.

La valorisation (hors coupon couru) fournie par la banque dépositaire :

Par principe, la valorisation des actifs de la société ICM Life SA est effectuée par le dépositaire. Cette valorisation des actifs doit correspondre au prix qui serait perçu en cas de vente de ces actifs sur le marché. Une vérification des valorisations fournies par le dépositaire a été réalisée en comparant ces dernières avec celles fournies par le contributeur BLOOMBERG pour les actifs concernés sans pour autant connaitre la place de cotation retenue à l'origine par le dépositaire.

93% des actifs de la société ICM Life SA sont actuellement valorisés en valeur de marché. Les 7% restants correspondent principalement à la valorisation en prix de revient des liquidités (6%)

2. Explication quantitative et qualitative (en K€)

CIC	Dénomination CIC	Commentaires	Indicateur manuel (O/N)	Total Valeur Boursière en K€	%
11	Central Government bonds	Dernier Cours Cote	N	5 642	1,55%
		Moyenne Cours Offert-Demande	N	31 164	8,55%
12	Supra-national bonds	Moyenne Cours Offert-Demande	N	17 707	4,86%
13	Regional government bonds	Moyenne Cours Offert-Demande	N	275	0,08%
19	Other	Moyenne Cours Offert-Demande	N	6 741	1,85%
21	Common bonds	Dernier Cours Cote	N	659	0,18%
		Moyenne Cours Offert-Demande	N	18 550	5,09%
		Cours offert	N	238	0,07%
		Cours fourni par le dépositaire	N	252	0,07%
22	Convertible bonds	Cours fourni par le dépositaire	N	53	0,01%
25	Hybrid bonds	Dernier Cours Cote	N	51	0,01%
		Moyenne Cours Offert-Demande	N	1 360	0,37%
27	Covered bonds subject to specific law	Moyenne Cours Offert-Demande	N	15 163	4,16%
28	Subordinated bonds	Moyenne Cours Offert-Demande	N	2 357	0,65%
31	Common equity	Dernier Cours Cote	N	32 865	9,01%
		Cours fourni par le dépositaire	N	0	0,00%
32	Equity of real estate related corporation	Dernier Cours Cote	N	1 258	0,35%
33	Equity rights	Dernier Cours Cote	N	1	0,00%
39	Other	Cours fourni par le dépositaire	N	5	0,00%
41	Equity funds	Dernier Cours Cote	N	62 682	17,19%
42	Debt funds	Dernier Cours Cote	N	22 439	6,15%
43	Money market funds	Dernier Cours Cote	N	4 615	1,27%
44	Asset allocation funds	Dernier Cours Cote	N	112 480	30,85%
46	Alternative funds	Dernier Cours Cote	N	3 183	0,87%
51	Equity risk	Cours fourni par le dépositaire	N	208	0,06%
52	Interest rate risk	Cours fourni par le dépositaire	N	1 703	0,47%
59	Other	Cours fourni par le dépositaire	N	210	0,06%
72	Transferable deposits (cash equivalents)	Valorisation au prix de revient	N	20 175	5,53%
73	Other deposits short term (less than one year)	Valorisation au prix de revient	N	2 551	0,70%
95	Equipment (for own use)	Valorisation au prix de revient	N	5	0,00%
Total général				**364 593**	**100,00%**

La valorisation Solvabilité 2 est obtenue en ajoutant à la valeur boursière les coupons courus au 31/12/2016, soit une valorisation totale de 365 657 K€.

3. Autres actifs

Les autres actifs représentent 0,3 % du total bilan soit 945 K€ et sont composés des autres créances hors assurances dont 898 K€ de créance d'impôts

Les autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité 2. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée.

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

1. Provisions techniques

a. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques du bilan prudentiel Solvabilité 2 d'ICM Life SA se décomposent de la façon suivante :

(en K.€)	Provisions Best Estimate	Marge pour risque	Total Provisions S2
Epargne euros	55 446	396	55 841
Epargne UC	270 727	1 304	272 032
Emprunteurs	2 006	49	2 055
Total	**328 180**	**1 749**	**329 928**

b. Méthodes de calcul retenues pour les provisions Best Estimate

Provisions Best Estimate

Les provisions Best Estimate correspondent à la somme actualisée des cash-flows générés par les contrats en stock. Il s'agit essentiellement de prestations et de frais. L'estimation de ces flux futurs sont faites à partir d'hypothèses sur la mortalité, les rachats, les frais, la participation aux bénéfices… Les hypothèses retenues sont Best Estimate, comme le requièrent les textes réglementaires Solvabilité 2.

Solvabilité 2 précise également que toutes les options contenues dans les contrats doivent être valorisées dans les provisions. En assurance vie, les options sont essentiellement liées aux rachats et à la garantie de taux minimum pour les contrats en euros. Ces options sont donc étroitement liées à l'évolution des marchés financiers.

Comme les risques sous-jacents ne sont pas des risques répliquables, des méthodes de Monte-Carlo sont utilisées pour valoriser les options contenues dans les contrats euros. L'utilisation de modèles stochastiques permet de générer un très grand nombre de scénarios économiques et de simuler, pour chacun de ces scénarios, les cash-flows issus du passif. Les provisions Best Estimate correspondent à la moyenne des cash-flows du passif actualisés avec le taux 1 an de la simulation.

Marge pour risque

La marge pour risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (au-delà du taux sans risque). La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « Coût du capital » (CoC).

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. La simplification n°3 proposée dans les textes réglementaires Solvabilité 2 a été utilisée. Elle permet d'approximer le SCR pour chaque année future en supposant que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions Best Estimate.

c. Hypothèses principales

Les hypothèses ont été faites à partir des spécifications techniques des Actes délégués publiés en octobre 2014.

La courbe des taux et la correction pour volatilité (VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2017.

La correction pour volatilité (ou Volatility Adjustment ou VA) de 13 bp a été utilisée pour les calculs. L'analyse de sensibilité des provisions Best Estimate à ce paramètre figure dans le tableau suivant :

d. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Pour l'assurance épargne euros et UC, les lois de rachats permettant d'écouler les contrats sont bâties à partir d'observations historiques. La société connaît depuis 3 ans de très forts rachats sur ses encours épargne en UC, ce qui pourrait remettre en cause ces lois de rachats.

Une sensibilité des provisions Best Estimate à ce paramètre est calculée à chaque mise à jour des lois de rachats. Les résultats montrent que le niveau des provisions Best Estimate est peu affecté par ce paramètre (impact mesuré inférieur à 0,1%).

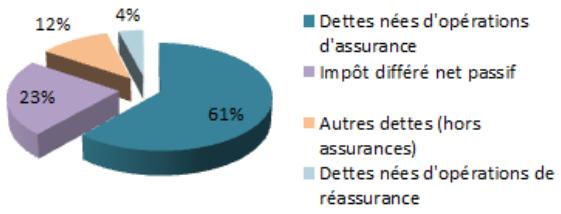
e. Ecarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

Les provisions techniques S2 sont supérieures de 3 588 k€ aux provisions sociales :

(en K.€)	Provisions sociales	Total Provisions S2
Epargne euros	51 648	55 841
Epargne UC	272 661	272 032
Emprunteurs	2 030	2 055
Total	**326 340**	**329 928**

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 1 % du total bilan, soit 3 823 K€ et sont composés de la façon suivante :



Les autres passifs ne sont pas revalorisés sous Solvabilité 2.

Les impôts différés s'élèvent à 876 K€ et correspondent :

- Aux éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- A la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur ;
- Aux éventuels impôts différés déjà constatés dans les comptes sociaux.

Dans la présentation du bilan Solvabilité 2, nous avons effectué une compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

D. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune autre information importante n'est à apporter.

V. GESTION DU CAPITAL

A. FONDS PROPRES

1. Ecart avec les fonds propres sociaux

Tableau de variation des capitaux propres S1-S2 :

		Passage de Bilan S1 à S2						
En K€	**Fonds propres des comptes individuels**	Evaluation en valeur de marché des placements	Evaluation des provisions techniques	Autres ajustements de valeurs	Reconnaissance des impôts différés	**Fonds propres S2**	Dividendes prévus et distribution	**Fonds propres éligibles S2**
Postes de fonds propres communs S1 - S2								
Capital social ou fonds d'établissement	14 717					**14 717**		**14 717**
Primes liées au capital social	9 333					**9 333**		**9 333**
Postes de fonds propres S1 uniquement								
Autres réserves	5 196					**5 196**		**5 196**
Report à nouveau	2 345					**2 345**		**2 345**
Résultat de l'exercice	805					**805**		**805**
Postes de fonds propres spécifiques S2								
Réserve de réconciliation (RR)	0	6 847	-3 611	0	-876	**2 360**	-818	**1 542**
Total fonds propres	**32 397**	**6 847**	**-3 611**	**0**	**-876**	**34 757**	**-818**	**33 939**

L'évaluation en valeur de marchés des placements est détaillée dans le paragraphe « IV. A. Évaluation des actifs ».

L'évaluation des provisions techniques correspond à l'écart entre les provisions sociales et les provisions Solvabilité 2. Cet écart est détaillé au paragraphe « IV. B. Évaluation des provisions techniques ».

L'impact négatif de 876 K€ sur les capitaux propres S2 s'explique par la constatation des impôts différés liés à la revalorisation du bilan en valeur S2. La revalorisation du bilan S2 induit mécaniquement des différences de valeurs par rapport à la comptabilité sociale. La constatation d'un impôt différé permet de tenir compte de l'impôt qu'il faudrait constater si ces revalorisations étaient effectivement matérialisées dans les comptes sociaux des sociétés (exemple : cessions des actifs revalorisés).

Dans la présentation du bilan Solvabilité 2, nous avons effectué une compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Les dividendes au titre de l'affectation de résultat de l'exercice 2016 seront versés en numéraire à hauteur de 100,00 euros par action pour un total de 818 K€, conformément aux décisions de l'Assemblée générale du 05 avril 2017.

2. Structure et qualité des fonds propres

La totalité des fonds propres d'ICM Life SA est classée en *Tier* 1.

en K€	Total	Tier 1 disponibles	Tier 1 non disponibles	Tier 2	Tier 3
Capitaux propres S2 de base	33 938	33 938	0	0	0

B. *SCR* ET *MCR*

1. Points méthodologiques

a. Formule standard

La société calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité 2.

b. Mesure transitoire actions

La société n'a pas eu recours à la mesure transitoire sur les actions dans le calcul du SCR. Le choc appliqué est donc de -39 % + dampener pour les actions de type 1 et de -49 % + dampener pour les actions de type 2.

c. Transparisation

La transparisation concerne les actifs suivants les OPCVM (monétaires, actions, obligations et convertibles).

Les transparisations effectuées sur le portefeuille euros et UC se font à partir des fichiers Ampère récupérés, quand cela est possible, auprès des sociétés de gestion des différents actifs.

d. Ajustement pour impôt

La société a choisi d'adopter une méthode prudente pour la prise en compte de l'ajustement pour impôts dans le calcul du SCR. Cet ajustement correspond au taux d'impôt sur les sociétés appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à la provision pour impôt différé passif net du bilan initial.

2. Résultats au 31.12.2016

Le SCR s'élève à 3 007 K€ :

en K€	2016
SCR Marché	2 209
SCR de Contrepartie	65
SCR Souscription Vie	2 118
SCR Santé	0
BSCR	**3 443**
SCR Opérationnel	**440**
Aj Impôts	**-876**
SCR Global	**3 007**

Le SCR de la société est principalement constitué du SCR de marché, du SCR de Souscription Vie et, dans une moindre mesure, du SCR Opérationnel.

Ces risques sont détaillés ci-après.

Décomposition du SCR de marché :

en K€	2016
SCR Taux	549
Hausse	473
Baisse	549
SCR Actions	1 299
SCR immobilier	1
SCR spread	609
SCR change	101
SCR concentration	387
SCR de marché	**2 209**

Les principaux risques de marché sont les risques actions, taux et spread.

La société est sensible au risque de baisse des taux.

Décomposition du SCR de souscription vie:

en K€	2016
SCR Mortalité	61
SCR Longévité	19
SCR Incap/Inval	-
SCR Rachat	715
hausse rachats	566
baisse rachats	330
rachats massifs	715
SCR Frais	1 647
SCR Cat	8
SCR Vie	**2 118**

Les principaux risques de souscription sont les risques de rachat et de frais. La société est sensible au risque de rachats massifs.

Le SCR calculé sans VA s'élève à 3 118 K€.

Le MCR s'élève à 3 700 K€, soit 123 % du SCR.

D. AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information n'est à apporter sur la gestion du capital.

VI. ANNEXES :

Etats publics	Libellé
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par garantie
D_S050201	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par pays
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'information sur le minimum de capital requis

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	5
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	86 005
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	3 566
Actions - cotées	R0110	3 566
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	79 966
Obligations d'État	R0140	58 235
Obligations d'entreprise	R0150	21 731
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	2 473
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	273 235
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 906
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 906
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 906
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	0
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	944
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	6 412
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	368 508

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	57 897
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	57 897
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	57 452
Marge de risque	R0680	445
Provisions techniques UC et indexés	R0690	272 032
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	270 727
Marge de risque	R0720	1 304
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	15
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	876
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 339
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	154
Autres dettes (hors assurance)	R0840	438
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	333 752
Excédent d'actif sur passif	R1000	34 756

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140																	
Net	R0200																	
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240																	
Net	R0300																	
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340																	
Net	R0400																	
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500																	
Dépenses engagées	R0550																	
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410		1 568	1 999	160					3 727
Part des réassureurs	R1420			17	145					162
Net	R1500		1 568	1 981	15					3 565
Primes acquises										
Brut	R1510		1 568	1 999	160					3 727
Part des réassureurs	R1520			17	145					162
Net	R1600		1 568	1 981	15					3 565
Charge des sinistres										
Brut	R1610		6 658	28 013						34 670
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700		6 658	28 013						34 670
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710		-4 584	-17 893						-22 478
Part des réassureurs	R1720			279						279
Net	R1800		-4 584	-18 173						-22 757
Dépenses engagées	R1900		282	1 269	1					1 552
Autres dépenses	R2500									10
Total des dépenses	R2600									1 562

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.05.02.01 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Pays d'origine	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0070
	R0010	LU		
		C0080	C0090	C0140
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140			
Net	R0200	0	0	
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240			
Net	R0300	0	0	
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340			
Net	R0400	0	0	
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440			
Net	R0500	0	0	
Dépenses engagées	R0550			
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.05.02.01 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Pays d'origine	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Top 5 countries (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0210
	R1400	LU	BE	DE	FR	
		C0220	C0090	C0100	C0110	C0280
Primes émises						
Brut	R1410	321	181	18	3 207	3 727
Part des réassureurs	R1420	145		17		162
Net	R1500	176	181	1	3 207	3 565
Primes acquises						
Brut	R1510	321	181	18	3 207	3 727
Part des réassureurs	R1520	145		17		162
Net	R1600	176	181	1	3 207	3 565
Charge des sinistres						
Brut	R1610	12	25 887	203	8 569	34 670
Part des réassureurs	R1620					
Net	R1700	12	25 887	203	8 569	34 670
Variation des autres provisions techniques						
Brut	R1710	444	-17 905	209	-5 226	-22 478
Part des réassureurs	R1720	279				279
Net	R1800	165	-17 905	209	-5 226	-22 757
Dépenses engagées	R1900	17	1 128	54	310	1 508
Autres dépenses	R2500					10
Total des dépenses	R2600					1 518

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.12.01.02 - 01

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	**Total (vie hors santé, y compris UC)**
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	55 446		270 727				2 006			328 180
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080							1 906			1 906
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	55 446		270 727				100			326 273
Marge de risque	R0100	396	1 304			49					1 749
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110										
Meilleure estimation	R0120										
Marge de risque	R0130										
Provisions techniques - Total	R0200	55 841	272 032			2 055					329 928

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.12.01.02 - 02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	**Total (santé similaire à la vie)**
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090						
Marge de risque	R0100						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110						
Meilleure estimation	R0120						
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques - Total	R0200						

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	329 928	0	0	183	0
Fonds propres de base	R0020	33 938	0	0	-133	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	33 938	0	0	-133	0
Capital de solvabilité requis	R0090	3 007	0	0	111	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	33 938	0	0	-133	0
Minimum de capital requis	R0110	3 700	0	0	0	0

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	14 717	14 717			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	9 333	9 333			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	9 888	9 888			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	33 938	33 938			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	33 938	33 938			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	33 938	33 938			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	33 938	33 938	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	33 938	33 938	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	3 007				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	0				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	0				

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	34 756
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	818
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	24 050
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et a	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	9 888
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	4 218		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	65		
Risque de souscription en vie	R0030	3 772	0	
Risque de souscription en santé	R0040		0	
Risque de souscription en non-vie	R0050		0	
Diversification	R0060	-1 712		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	6 344		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	440
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-2 901
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-876
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	3 007
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	3 007
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Devise d'affichage : k EUR

Nom légal : International Crédit Mutuel Life SA, Date d'arrêté : 31/12/2016

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Résultat MCRNL	R0010	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	3 151

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	46 061	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	9 385	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	270 727	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	100	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		53 836

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	3 151
Capital de solvabilité requis	R0310	3 007
Plafond du MCR	R0320	1 353
Plancher du MCR	R0330	752
MCR combiné	R0340	1 353
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700

		C0070
Minimum de capital requis	R0400	3 700